

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 46 - Vendredi 10 décembre 2021

POUR UN NOËL CHALEUREUX LE SOIR DU 24 DÉCEMBRE 2021

Avis à toutes les personnes intéressées à passer cette soirée de Noël avec nous le vendredi 24 décembre 2021

Si vous êtes seul (e) et n'avez rien de prévu ce soir-là, si vous avez envie de passer une sympathique soirée en notre compagnie, alors venez nous rejoindre

Dès 18h00 un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 17 décembre 2021 au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous

Mesures sanitaires obligent, une pièce d'identité et un certificat Covid ou résultat négatif d'un test antigénique seront demandés à l'entrée

1 seul bulletin d'inscription par personne svp. Merci



A envoyer à : Mme M. Ramdoo Dick / Place du Marché 3 / 2520 La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Frédéric Rollier, chemin des Rives 74, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Atelier d'architecture Arkhis, Ville 21, 2525 Le Landeron

Projet : Transformation des appartements dans les combles et création de terrasses en toiture, au chemin des Prés-Guëtins 45, sur la parcelle no 775, ban de la Neuveville.

Zone : H3

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 décembre 2021 au 3 janvier 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 3 décembre 2021

Municipalité de La Neuveville



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date : Samedi 18 décembre 2021

Heure : 17.00 h.

Lieu : Cave de Berne (rue du Port)
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 26 juin 2021
3. Budget 2022
4. Forêt
5. Archives
6. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60

LES INFOS DU MUNICIPAL 10 décembre 2021

VICE-MAIRIE POUR 2022

M. Christian Ferrier, conseiller municipal, assumera la vice-mairie en 2022. Le Conseil municipal le félicite pour cette élection et remercie M. André Kurth d'avoir assumé ce poste pour l'année 2021.

CONSEIL GENERAL 2022

Nous vous indiquons, ci-dessous, le programme des séances du Conseil général pour l'année 2022 :

23 mars 2022

23 juin 2022

5 octobre 2022

7 décembre 2022

Le bureau du Conseil général pour l'année 2022 se compose de la manière suivante :

Présidence : Mme Joëlle Moeckli / PSN

Vice-présidence : Mme Céline Känel / FOR

Scrutateurs : M. Richard Mamie / PVN

M. Anton Tony Gutmann / UDC

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le vendredi 24 décembre 2021 à 11h30. Ils rouvriront le lundi 3 janvier 2022 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique et télé-réseau) est atteignable au numéro 032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12. Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 13 décembre 2021 et reprendra ses travaux le 10 janvier 2022, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2022, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Bon Cadeau Piscine du Landeron

Abonnements de Saison 2022
Avec Rabais de 10%

+ Tarif indigène pour les Neuvevillois

Une idée pour un cadeau de Noël !

En vente au :
Kiosque du Centre Le Landeron



ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Le budget de fonctionnement 2022 avec une quotité inchangée à 1.65 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
L. Longo V. Carbone

La Neuveville, le 10 décembre 2021

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre e, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Le plan financier 2022 – 2030 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
L. Longo V. Carbone

La Neuveville, le 10 décembre 2021

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, lettre f, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 Le budget du Syndicat intercommunal du Collège du district est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

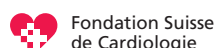
AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
L. Longo V. Carbone

La Neuveville, le 10 décembre 2021



La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien. Numéro de compte pour les dons : 10-65-0
www.swisshart.ch



ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, lettre c, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. - 1 Un crédit d'engagement pluriannuel de CHF 92'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 460'000.- TTC, pour le ramassage des déchets urbains combustibles.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
L. Longo V. Carbone

La Neuveville, le 10 décembre 2021

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre c, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Un crédit d'engagement pluriannuel de CHF 105'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
L. Longo V. Carbone

La Neuveville, le 10 décembre 2021



Avis de construction

Requérant : Fonds für Boden- und Wohnbaupolitik, p. A. Immobilien Stadt Bern, Bundesgasse 33, 3011 Berne.

Auteur du projet : Wahlruefli Architekten und Raumplaner AG, Dammweg 3, 2502 Bienne.

Emplacement : parcelle no 3143, aux lieux-dits : "Chemin de Poudelle 2 et 2e", commune de La Neuveville.

Projet : rénovation, transformations intérieures et extérieures de l'ancienne ferme pour la création de 5 logements, création de 9 places de stationnement, construction d'un nouveau dépôt viticole avec atelier et fosse, création d'une place de lavage pour les véhicules agricoles, mise en place d'une citerne enterrée et de parois végétales pour la récupération et le traitement de l'eau de pluie, installation de panneaux photovoltaïques en toiture ainsi que divers réaménagements des abords avec démolition et construction de murs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : IFP et périmètre de protection du vignoble selon RCC.

Recensement arch. : objet C, digne de protection.

Dérogations : art. 24 LAT et 101 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 janvier 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 décembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Pour que personne ne soit seul dans la détresse.

Les organisations Zewo aident là où personne n'aide.
Merci pour votre don. zewo.ch/fr/coronavirus



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Dans des groupes d'entraide autogérés échanger – avancer
www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

Décembre		
Lundis	13, 20, 27	8.00 h - 12.00 h
Samedi	18	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE



ANNULATION DE LA MAGIE DE NOËL Prévue initialement le 17 décembre 2021

Aux vues de l'évolution de la pandémie, nous sommes aux regrets de devoir annuler la Magie de Noël encore cette année.

Nous espérons vivement pouvoir la prévoir en 2022, ainsi que d'autres manifestations qui nous tiennent à cœur.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, remplies de joie, bonheur et santé !

La Société de Développement de Nods

Fêtes de fin d'année Fermeture du bureau communal



L'Administration communale de Nods sera fermée du

23 décembre 2021 au 3 janvier 2022

En cas d'urgence ou pour une consultation d'un dossier en publication, vous pouvez contacter le Maire au N° de tél. 079 249 52 41.

Les Autorités et l'Administration communale présentent à tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

COMMUNE DE NODS

GRIPPE AVIAIRE

La grippe aviaire est arrivée en Suisse. Au vu de la situation actuelle, il est important de protéger les volailles domestiques contre le virus de la grippe aviaire par des mesures de biosécurité appropriées. Le risque de contamination le plus important est le contact direct avec les oiseaux d'eau. Donc s'appliquent des mesures obligatoires de protection des volailles (ordonnées par voie de décision) aux élevages situés à proximité de grands fleuves et lacs.

Vous trouverez sur le site web [Grippe aviaire \(be.ch\)](http://Grippe_aviaire.be.ch) des informations et notices sur la grippe aviaire, sur les mesures de biosécurité ainsi que sur les mesures obligatoires pour les élevages de volailles situés à proximité des grands fleuves et lacs (régions d'observation et de contrôle).

L'Administration communale

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans les semaines du
13 au 23 décembre 2021

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur une feuille de papier et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée jusqu'à ce que les employés le retirent.

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Nouvelles de l'administration

Stabilité du marché de l'emploi en novembre

En novembre, le nombre de chômeurs est resté pratiquement constant dans le canton de Berne (+79 personnes, à 11 554). Le taux de chômage est inchangé à 2,0% (Suisse : également inchangé à 2,5%). Le recul continu du chômage dans de nombreux secteurs a quasiment compensé sa hausse attribuable à des facteurs saisonniers dans la construction ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration. Corrigé des effets saisonniers, le chômage ressort en légère baisse.

La stabilité du marché de l'emploi est inhabituelle pour un mois de novembre. En temps normal, le nombre de chômeurs bondit en raison d'effets saisonniers dans la construction ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration. Cette hausse saisonnière a été moins marquée en novembre 2021 que les années précédentes. Dans les autres branches, le nombre de personnes sans emploi a diminué ou est resté stable, comme les mois précédents.

Corrigé des variations saisonnières, le chômage affiche un léger repli par rapport au mois précédent, s'inscrivant à 2,0% en novembre.

Le chômage a augmenté dans cinq des dix arrondissements administratifs du canton. Il a stagné ou a reculé dans les cinq autres. La hausse la plus marquée a été enregistrée dans les régions à vocation touristique d'Interlaken-Oberhasli et du Haut-Simmental – Gessenay. Le taux s'inscrit dans une fourchette allant de 0,8 (Frutigen – Bas-Simmental) à 4,0% (Bienne). Il se situe à 3,4% dans le Jura bernois.

Fin novembre 2021, le canton de Berne comptait 3899 chômeurs de moins qu'à fin novembre 2020.

En octobre, 704 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 7221 personnes (contre 278 demandes pour 2396 personnes en octobre).

Des informations complémentaires sont en ligne sur www.be.ch/donnees-economiques

Mise en consultation de nouvelles dispositions sur la chasse et la protection de la faune sauvage

L'Office de l'agriculture et de la nature a élaboré des propositions en vue d'une révision de législation cantonale sur la chasse avec le concours d'un large

panel d'expertes et experts. En plus d'intégrer de nouvelles dispositions relatives à la chasse, le projet de révision est aussi l'occasion :

de mettre en œuvre la motion « Abolition de la chasse au terrier dans le canton de Berne » adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2021 ;

d'intégrer de nouvelles dispositions sur le versement d'indemnités aux propriétaires d'animaux de rente non protégés attaqués par des loups : les dommages ne seront indemnisés que si l'attaque survient dans une zone de montagne III ou IV ou dans la zone d'estivage ;

de modifier la législation dans le but de préserver les animaux sauvages des blessures occasionnées par les clôtures dangereuses : les clôtures mobiles ne pourront être utilisées que de manière temporaire et devront être retirées dans un délai de trois semaines lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. Les propositions de l'Office de l'agriculture et de la nature seront mises en consultation du 6 décembre 2021 au 14 janvier 2022.

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant, horaire temporairement réduit en raison de la crise sanitaire actuelle et la mise en télétravail d'une partie du personnel communal :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2021, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	27.12.2021	31.12.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOSUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 4^{ème} trimestre 2021****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

18 décembre

L'administration communale

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**ÉLECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2021
POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE****LÉGISLATURE 2022-2025**

Suite aux élections communales du 26 septembre dernier, M. Igor Spychiger ayant renoncé à son élection en tant que Président des assemblées, car il a déjà accepté celle de Conseiller communal pour la prochaine législature, et conformément aux dispositions de l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et le Règlement concernant les élections aux urnes (REU), le Conseil communal a fixé une nouvelle élection complémentaire pour le poste de Président des assemblées de la Commune mixte de Plateau de Diesse pour la législature 2022-2025 au dimanche 12 décembre 2021.

Présidence de l'Assemblée communale

Pour la présidence de l'Assemblée communale, cinq (5) candidats ont déposé leur liste de candidature dans le délai imparti. Il s'agit de (par ordre alphabétique) :

BOURQUIN René	17.07.1955	Lamboing	Retraité
FREI Nicolas	23.01.1989	Prêles	Ingénieur des media
PETIGNAT Pierre	12.04.1954	Diesse	Prof. HEP à la retraite
SIMON-VERMOT Raphaël	19.09.1982	Prêles	Ingénieur
WERMEILLE Basile	17.08.1982	Lamboing	Policier

Prêles, le 5 novembre 2021

L'administration communale

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE
DIESSEAUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE
CONVOCAION**

à l'Assemblée communale
du mardi 14 décembre 2021
à la Salle du Battoir à Diesse
à 19 h 30 pour la partie officielle de
l'Assemblée communale (ouverture des
portes à 19 heures pour enregistrement)

Ordre du jour**1. Budgets 2022**

- Introduction
- Présentation et approbation du budget 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Présentation et approbation du budget 2022 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- Présentation et approbation du budget 2022 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- Présentation et approbation du budget communal 2022 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

2. Election de l'Organe de révision de la Commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2022-2025

- Proposition du Conseil communal
- Election de l'Organe de révision de la Commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2022-2025

3. Approbation du Règlement d'organisation (RO) pour la fusion des Triage forestiers de la Commune mixte de Plateau de Diesse, de la Commune bourgeoise de Prêles, de la Commune bourgeoise d'Orvin

- Présentation du dossier
- Approbation du Règlement d'organisation (RO) pour la fusion des Triage forestiers de la Commune mixte de Plateau de Diesse, de la Commune bourgeoise de Prêles, de la Commune bourgeoise d'Orvin

4. Assermentation de 2 nouveaux collaborateurs

- Promesse solennelle de M. Lucas Bau, administration des finances

b) Promesse solennelle de M. Mike Germiquet-Breitschmid, voirie

5. Informations du Conseil communal**6. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assembles_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.



• En raison de la crise pandémique actuelle, le Conseil communal a adopté un certain nombre de mesures de protection, à savoir la garantie d'une distanciation physique des ayants droit, ainsi que

la mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains.

• Attention : le port du masque de protection est obligatoire.

• Dans l'optique de pouvoir assurer le traçage et ainsi éviter une propagation de l'épidémie, nous procéderons au relevé de l'identité et des coordonnées complètes de chaque citoyen présent.

• Afin de fluidifier l'enregistrement des ayants droit, nous les prions de se présenter dès 19 heures au Battoir de Diesse, afin de garantir l'ouverture de la session à l'heure dite.

• La participation de personnes vulnérables à l'Assemblée communale relève de la décision individuelle et est soumise à la responsabilité personnelle de chaque citoyen.

• Les personnes malades, vivant avec une personne malade ou ayant eu un contact étroit avec elle, sont invitées à rester à la maison, les recommandations de l'OFSP relatives à l'isolement et à la quarantaine s'appliquant en l'occurrence.

Prêles, le 12 novembre 2021



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du:

13 décembre 2021 au 7 janvier 2022

En raison de la situation pandémique actuelle, nous voulons privilégier la distanciation, aussi nous vous prions de bien vouloir **afficher le relevé de votre compteur sur votre porte d'entrée ou alors remplir le formulaire ci-dessous** à nous envoyer par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou le déposer dans notre boîte aux lettres, La Chaîne 2 à Prêles

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2021

Nom/Prénom :

Rue :

Localité :

No compteur :

Etat m³

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2021

Nom/Prénom :

Rue :

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur :

Etat HT kWh

BT kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :

<http://www.leplateaudediesse.ch> au "service client" en utilisant le bouton



Vous pourrez y signaler :

- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.



ELECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES COMMUNALES DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2021

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 12 décembre au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Dominique Sunier
Administration : Mme Catherine Rossetti
Bureau de vote **Dimanche 12 décembre 2021 de 10h00 à 12h00**

Membres : M. Daniel Geiser
M. Yannick Gross

Membre suppléante Mme Fabienne Giauque
Bureau de dépouillement **Dimanche 12 décembre 2021 dès 09h00**

Membres : M. Christian Gianella
M. Jean-Marc Hofer
M. Guillaume Gossin
M. Raphaël Grossenbacher

Dimanche 12 décembre 2021 dès 09h45
Mme Maude Guillaume
M. Johannes Hänggi

Membres suppléant(e)s Mme Isabelle Henry
Mme Muriel Hinkel

L'administration communale

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DE LA DÉCHETTERIE

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **lundi 27 décembre 2021 au vendredi 31 décembre 2021 y compris.**

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La halle polyvalente de Prêles, quant à elle, sera

fermée du **vendredi 24 décembre 2021 au dimanche 9 janvier 2022.**

La déchetterie de Diesse sera fermée les **samedis 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022.**

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2022.

L'administration communale

ATTENTION – DANGERS

D'importantes coupes de bois sont actuellement en cours au Nord, Nord-ouest du village de Diesse, secteurs LA ROCHALLE – PENTIER – L'ENVERS et L'ENVERS MI-CÔTE.

Ces travaux génèrent un trafic soutenu d'engins de débardages et de camions. Malgré les interdictions mises en place l'on constate que de nombreux promeneurs, cyclistes et voitures bravent les interdictions. Le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse déconseille fortement la fréquentation de ces secteurs et décline toutes responsabilités en cas d'accidents tant que la signalisation restera en place.

Le Conseil communal

RECOMMANDATIONS POUR LE SERVICE HIVERNAL

Nous invitons les propriétaires fonciers à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, dans le but de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi d'éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrer les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

**Informations selon l'Ordonnance sur les routes (RSB 732.111.1):****Art. 55 Constructions et installations le long des routes publiques**

Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

AVIS AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

En vertu des dispositions du Règlement de police communale, nous tenons à rappeler aux détenteurs d'animaux quelques principes à appliquer impérativement :

Art. 27, al. 4

Les propriétaires d'animaux sont tenus pour responsables si les déjections de leurs bêtes souillent des installations publiques.

Art 45

¹ Les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que leurs animaux ne souillent ni n'endommagent les bâtiments, les installations sportives et celles situées dans les parcs, les places de jeu, les jardins privés et les cultures agricoles.

² Si un chien fait ses besoins en dehors des endroits appropriés, les excréments doivent être immédiatement enlevés par son propriétaire.

Art. 81, al. 2

Les animaux doivent être gardés de manière à ce que personne ne soit importuné par les bruits, odeurs ou déjections dont ils sont à l'origine ni par leur comportement. Ils ne doivent en outre mettre en danger ni les personnes, ni les autres animaux, ni les choses et ne pas leur nuire.

Nous prions instamment les personnes concernées de bien vouloir se conformer strictement à ces quelques prescriptions, ce dont nous les remercions d'avance. Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende d'un montant maximal de CHF 5'000.00, conformément à l'art. 90, al. 1 du Règlement de police communale.

L'administration communale

INFORMATION

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. **sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen.** Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Pour ce faire, vous pouvez vous annoncer en ligne sur le site : www.be.ch.declaration-unites-elevage.

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous "Guichet virtuel / Animaux et agriculture".

L'administration communale

**Avis de construction****Requérant :** MD Investment Sàrl, Av. Bachelin 5, 2072 St-Blaise**Auteur du projet :** MD Building Sàrl, Av. Bachelin 5, 2072 St-Blaise**Propriétaire foncier :** MD Investment Sàrl, St-Blaise
Projet : Rénovation et modification d'une maison d'habitation, parcelle no 2334, Le Parlet 3, Village de Lamboing**Zone :** H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 décembre 2021 au 2 janvier 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 3 décembre 2021

Secrétariat communal

Avis de construction**Requérante :** Mme Pigozzo Mélanie, La Chaîne 6, 2515 Prêles**Auteure du projet :** Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles**Propriétaire foncier :** Mme Pigozzo Mélanie, Prêles**Projet :** Remplacement du poêle à bûches par une pompe à chaleur, parcelle no 2526, La Chaîne 6a, 2515 Prêles**Zone :** Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 décembre 2021 au 9 janvier 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 décembre 2021

Secrétariat communal

Avis de construction**Requérante :** GFG Fiduciaire Globale SA, par M. Fabio Bösiger, Rue des Prés 88, 2503 Bienne.**Auteur du projet :** M. Rémy Amstutz, architecte, Longchamps 24, 2534 Orvin.**Emplacement :** parcelle no 2378, au lieu-dit : "Chemins des Alouettes", Prêles, commune de Plateau de Diesse.**Projet :** construction de 4 maisons familiales jumelées avec jardins d'hiver et garages, installation de panneaux photovoltaïques sur la pan Sud des toits et aménagement des abords avec construction de murs de soutènement.**Dimensions :** selon plans déposés.**Construction :** selon plans déposés.**Zone :** H2.**Dérogations :** art. 25 LCFo, 80 LR et 33 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 janvier 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 décembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**GROUPE D'ANIMATION DE LAMBOING (GAL)**

L'ensemble des membres du GAL ayant donné leur démission pour la fin 2021, après de longues années de bons et loyaux services, nous sommes à la recherche de personnes motivées à reprendre les activités de ce groupe d'animation.

Jusqu'à ce jour, le GAL était responsable principalement de la mise sur pied de la foire de Lamboing, ainsi que de diverses animations (bourse aux livres, Halloween, St-Nicolas, vente des sapins de Noël, etc.). Il est bien entendu que toutes nouvelles propositions d'animations seront les bienvenues.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à joindre notre conseillère communale, Mme Alexia Lecomte, au 078 865 80 60, qui se fera un plaisir de vous renseigner.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous annoncer par courriel à info@leplateaudiedesse.ch jusqu'au 31 décembre 2021.

Nous profitons de cette annonce, pour remercier sincèrement les membres démissionnaires de leur grand engagement et leur excellent travail tout au long de ces années.

L'administration communale



**VENTE DE SAPINS DE NOËL
DIESSSE, LAMBOING ET PRÊLES**

Les groupes d'animation de Diesse et de Lamboing, ainsi que la Bourgeoisie de Prêles, vendront les sapins de Noël :

**Le samedi 18 décembre 2021,
de 10h00 à 11h30**

Diesse

Sur la place devant le collège au centre du village

Lamboing

Sur la place du village, devant le Lion Rouge
(garage école côté Ouest)

Prêles

Sur la place de la fontaine au centre du village

**Le prix du sapin est de Fr. 10.00
avec un paiement au comptant.**

Venez nombreux !

GAD, GAL, Bourgeoisie de Prêles, Triage forestier du Mont-Sujet

**FENÊTRES DE L'AVENT 2021 À DIESSSE**

Date	Nom/Prénom	Adresse	Collation à 18h30
1 ^{er}	Lecomte Christophe	Le Pavé 3	Non
2	Jeanneret Pierrette	Route de Nods 30	Oui
3	Sprunger Elena	Route de Nods 5	Oui
4	Moser Virginie	Chemin de la Groisière 4	Oui
5	Gerber Fabienne	Chemin de l'Arzillière 2	Oui
6	Sunier Emma	Route de Lamboing 1	Non
7	Sprunger Magalie	Route de Prêles 4	Oui
8	Meixenberger Annina	Le Pavé 15	Non
9	Cabinet Institut Marili	Chemin neuf 2	Oui
10	Lecomte Yvonne	Le Pavé 3	Non
11	Tucker Richard	Derrière Montet 2	Oui
12	Endress Eveline	Derrière Montet 6	Non
13	Tucker Suzanne	Derrière Montet 2	Non
14	Morrissey Astrid	Route de Prêles 12	Non
15	Guillaume Magdalena	Route de Nods 1	Non
16	Singhs Joga	Route de Nods 16	Non
17	Racine Violetta	Derrière Montet 1	Oui
18	Jost Marion	Route de Lamboing 22	Oui
19	Richen Sylvie	Chenaux 13	Non
20	Luginbühl Carole	Route de Nods 29	Non
21	Andrade Carla	Chenaux 17	Non
22	Davoli Jessica	Chenaux 19	Oui
23	Garage de Rocs	Route de Lamboing 45	Non
24	Sprunger Samuel	Route de Prêles 4	Non

Un sapin est offert à chaque ménage ayant participé à la décoration des fenêtres. Les sapins pourront être retirés **le samedi 18 décembre entre 10h et 11h30** devant l'ancien collège de Diesse.

**Nouvelles de l'administration****Adoption des ordonnances relatives
à la loi sur les programmes d'action sociale**

Le Conseil-exécutif a adopté les dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale. Les deux ordonnances fixent notamment les règles régissant la délivrance des bons de garde d'enfant en crèche ou chez des parents de jour. Elles simplifient la collaboration avec les services d'aide et de soins à domicile et garantissent une bonne couverture des besoins dans tout le canton.

**Prestations de soutien aux adultes
en situation de handicap**

Le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les offres de programmes d'action sociale (LPASoc) pendant la session de printemps 2021. Le Conseil-exécutif vient d'adopter ses deux textes d'exécution, à savoir l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc) et l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF). La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) adressera aux fournisseurs de prestations des informations spécifiques concernant les nouvelles dispositions. La

loi et ses ordonnances entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Bons de garde et surveillance

Le canton de Berne a introduit le 1^{er} avril 2019 la délivrance de bons de garde pour l'accueil d'enfants en crèche ou chez des parents de jour. Les communes sont actuellement libres d'adhérer ou non au système de bons. Le système de bons sera désormais le seul applicable. Les personnes qui détiennent l'autorité parentale ont également la possibilité d'en faire usage dans des structures d'accueil situées en dehors de leur commune de résidence. Le système gagne ainsi en flexibilité et offre une valeur ajoutée aux parents ou autres personnes détenant l'autorité parentale. Les bons peuvent également être utilisés dans les crèches pour favoriser l'intégration précoce d'enfants issus de la migration, afin d'accélérer l'apprentissage d'une langue nationale par exemple. Le système des émoluments en place sera entièrement supprimé dès l'entrée en vigueur de la LPASoc et de l'OEJF. Par ailleurs, l'autorisation et la surveillance des crèches seront désormais du ressort du canton. Toutes les crèches du canton de Berne doivent assurer une prise en charge adaptée aux besoins des enfants et propice à leur développement, dans un environnement sûr et sans danger pour leur santé.

Programmes d'action sociale

Le canton de Berne réaménage son système de financement des soins ambulatoires à partir du 1^{er} janvier 2022. Il y a lieu de corriger les incitations négatives existantes et de prendre des mesures visant à maîtriser les coûts à long terme, en mettant en place un modèle simple, correct et durable. Grâce à la refonte de la planification des soins, qui concernera également les foyers, le canton aura la possibilité d'agir sur le pilotage en cas d'insuffisance de l'offre ou de surcapacités. Par ailleurs, il faut affiner les critères de qualité et faire en sorte que l'exercice de la surveillance soit parfaitement adapté à chaque type d'institution. Les dispositions de l'OPASoc relatives aux autorisations d'exploiter et à la surveillance ont donc été reformulées et mieux structurées.

**Prestations de soutien aux adultes
en situation de handicap**

La mise sur pied et le financement des programmes en faveur des adultes handicapés feront l'objet de la future loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand). D'ici à l'entrée en vigueur de la LPHand, leur financement reste donc fondé sur la loi sur l'aide sociale et l'ordonnance afférente.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 10 décembre

Plus de cultes dans les homes jusqu'à nouvel avis

16h-18h, Cycle I à la Blanche-Eglise

Dimanche 12 décembre – 3e Avent

10h, culte avec Jean-Marc Leresche, diacre

Enceintes de Dieu. 2 Corinthiens 4, 5-9 et Luc 1, 39-45.

Cantiques : 12-01 ; 22-05 ; 31-08 ; 31-01. Pass Covid exigé

Mardi 14 décembre

17h à la Blanche-Eglise, méditation du temps de l'Avent par le pasteur John Ebbutt et le diacre Jean-Marc Leresche. Il était une foi(s)... Luc. À l'écoute d'une parole annoncée. Thé de Noël à la fin.

18h- 18h30, Veillée silencieuse et œcuménique devant les Epancheurs en faveur des chrétiens persécutés à cause de leur foi

Mercredi 15 décembre

10h, salle Schwander, partage biblique et prière

12h, rencontre du Cycle II à la maison de paroisse

Jeudi 16 décembre

dès 11h30, à la maison de paroisse : Noël des Aînés. Un moment convivial autour d'un repas, ponctué d'animations de chants, le tout saupoudré de bonne humeur.

Samedi 18 décembre

17h Noël des familles à la Blanche église, suivi d'un repas offert à la maison de paroisse et servis par les jeunes. Inscriptions au plus vite auprès du secrétariat ou du pasteur Ebbutt.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Samstag 11. Dezember

14.15 Uhr, Kirche Twann: Erste Aufführung Weihnachtsspiel KUV 3+. Mit den Kindern der KUV 3+, den Singvögeln Bielensee, Melanie Kummer (Chorleitung) und FJF (Leitung). Platzzahl beschränkt. Regel 3G und Maskenpflicht.

Pikettdienst

26. August bis 12. Dezember: Pfr. Peter von Salis

(078 741 37 64)

13. bis 19. Dezember: Pfrn. Corinne Kurz (079 439 50 98)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe

La messe dominicale du 12 décembre aura lieu à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Certificat covid

Les règles sanitaires actuelles exigent le certificat covid

et le port du masque lors des cultes.

Merci de votre collaboration.

Exposition photographique

Vingt-cinq personnes ont participé au concours sur le thème de "l'éclaircie". Les photos sont magnifiques. Elles peuvent être découvertes lors de l'exposition présentée à la Maison de paroisse de Diesse du dimanche 12 au vendredi 17 décembre de 9h à 18h (masque et distanciation nécessaire); vernissage: samedi 11 décembre à 11h (certificat covid et masque nécessaire)

Dimanche 12 décembre

Culte de Noël des familles, 16h, Nods

Groupe de recueillement

Jeudi 16 décembre, 13h30, église de Diesse

Dimanche 19 décembre

Culte de Noël des familles, 17h00, Diesse. La joie communicative des enfants sera d'autant plus bienvenue en cette période.

Contact

Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger

Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 12 décembre

Nods, 16h, Noël des familles préparé par les enfants du cycle 1.

Mardi 14 décembre

15h, rencontre des aînés, suivie du souper de fin d'année.

Dimanche 19 décembre

17h, Diesse, Noël des familles.

Méditations de l'Avent

14 et 21 décembre de 18h30 à 19h à l'église.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Contact du pasteur Didier Suter :

032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :

9h30 : Partage de la parole (EDS)

10h30 : Culte, louange et prédication

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de

l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre.

Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.

Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi 11.12 20h30 Nicolas Fraissinet

Vendredi 17.12. 20h30 La Troupe de Rive

Samedi 18.12.2 20h30 La Troupe de Rive

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas

atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du

réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles

Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service

dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch